



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Première session, 57^e législature

FEUILLETON ET AVIS, Jour de séance 9

le vendredi 3 décembre 2010

AFFAIRES COURANTES

Prière

Condoléances et messages de sympathie (*préavis au président*)

Présentation d'invités

Félicitations et hommages (10 minutes)

Présentation de pétitions

Réponse aux pétitions et aux questions écrites

Présentation des rapports de comités

Dépôt de documents

Déclarations de ministres

Déclarations de députés (10 minutes)

Questions orales (30 minutes)

Dépôt de projets de loi

Avis de motion

Avis d'affaires émanant de l'opposition

Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre

Ordre du jour

ORDRE DU JOUR

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE ET ORDRES MINISTÉRIELS

Reprise du débat sur la motion portant sur une adresse en réponse au discours du trône.

***Débat ajourné par l'hon. M. Williams au nom de l'hon. M. Alward.
Reprise du débat le vendredi 3 décembre 2010.***

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE DONT LA DEUXIÈME LECTURE EST ORDONNÉE

Projets de loi dont la deuxième lecture est ordonnée

3, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick.* L'hon. M. Higgs.

5, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation.* L'hon. M. Fitch.

7, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier.* L'hon. M. Higgs.

8, *Loi modifiant la Loi sur les caisses populaires.* L'hon. M^{me} Blais, c.r.

9, *Loi modifiant la Loi sur l'aide aux municipalités.* L'hon. M. Fitch.

Projets de loi dont la deuxième lecture sera ordonnée

2, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif.* L'hon. M. Alward.

4, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur.* L'hon. M. Trevors.

6, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation.* L'hon. M. Fitch.

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Motions réglées

Motion 9 — L'hon. M. P. Robichaud. Adoption de la motion le 30 novembre 2010.

AFFAIRES ÉMANANT DE L'OPPOSITION

MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

Motions pouvant faire l'objet d'un débat

Motion 4 — M. D. Landry, appuyé par M. Albert, proposera, le jeudi 2 décembre 2010, la résolution suivante :

attendu que la plateforme de 2010 du Parti progressiste-conservateur n'a fait aucune mention de la vente d'Alcool NB ;

attendu que le chef de la direction récemment nommé d'Alcool NB aurait songé à la vente d'Alcool NB ;

attendu qu'Alcool NB a remis 161,9 millions de dollars au gouvernement du Nouveau-Brunswick en 2009-2010 ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à informer clairement les Néo-Brunswickois de l'intention du gouvernement conservateur en ce qui a trait à la vente possible d'Alcool NB.

Amendement proposé par l'hon. M. Higgs, appuyé par l'hon. M. P. Robichaud :
que la motion 4 soit amendée comme suit :

par la substitution, aux mots « attendu que la plateforme de 2010 du Parti progressiste-conservateur n'a fait aucune mention de la vente d'Alcool NB; attendu que le chef de la direction récemment nommé d'Alcool NB aurait songé à la vente d'Alcool NB; » de « attendu que le chef de la direction d'Alcool NB a la responsabilité de trouver des moyens de mieux servir les gens du Nouveau-Brunswick; »

par la substitution, aux mots qui suivent « qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à informer clairement les Néo-Brunswickois » de « et à continuer de les consulter, afin qu'ils soient tenus clairement au courant des décisions relatives aux façons novatrices dont nous pouvons mieux gérer la Société des alcools du Nouveau-Brunswick pour le bénéfice de tous les gens du Nouveau-Brunswick, et qu'ils y participent. »

[Débat interrompu faute de temps.]

Motion 5 — M. Haché, appuyé par M. Collins, proposera, le jeudi 2 décembre 2010, la résolution suivante :

attendu que le nouveau gouvernement progressiste-conservateur a fait une promesse électorale d'ouverture et de transparence ;

attendu que la plateforme électorale du Parti progressiste-conservateur a promis une « gestion responsable de nos finances publiques » ;

attendu que le premier ministre a déclaré publiquement que la plateforme électorale de son parti constituait son contrat avec la population du Nouveau-Brunswick ;

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a, depuis le 12 octobre 2010, nommé plusieurs membres bien en vue du Parti progressiste-conservateur à des postes très rémunérateurs de conseils, de corporations, d'organismes et de commissions de la province ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement de dévoiler complètement le processus de recrutement et d'engagement suivi depuis le 12 octobre 2010 pour nommer les membres de conseils, de corporations, d'organismes et de commissions de la province.

Motion 10 — M. Kenny, appuyé par M. Arseneault, proposera, le jeudi 9 décembre 2010, la résolution suivante :

attendu que le projet de remise à neuf de Point Lepreau accuse un retard de trois ans par rapport au calendrier et qu'il dépasse de 1 milliard de dollars le budget prévu ;

attendu que l'ancien gouvernement progressiste-conservateur a signé en 2006 l'entente visant la remise à neuf ;

attendu que les retards qu'accuse le projet de remise à neuf obligent la province du Nouveau-Brunswick à acheter de l'électricité de sources extraprovinciales, ce qui coûte environ 1 million de dollars par jour ;

attendu que le ministre de l'Énergie a déclaré à la Chambre que son gouvernement n'acceptera du gouvernement du Canada rien de moins que la compensation intégrale des frais de l'électricité de remplacement ;

attendu que le premier ministre du Canada a déclaré publiquement que le gouvernement fédéral ne respectera que ses obligations contractuelles à l'égard du projet de remise à neuf ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick de réclamer au gouvernement fédéral la compensation intégrale des frais de l'énergie de remplacement qu'occasionne le retard dans le projet de remise à neuf à Point Lepreau, dans l'intérêt de toute la population du Nouveau-Brunswick.

Motion 11 — M. Melanson, appuyé par M. Boudreau, proposera, le jeudi 9 décembre 2010, la résolution suivante :

attendu que le développement économique est essentiel à l'avenir financier de notre province ;

attendu que la création d'emplois est importante pour produire des recettes supplémentaires ;

attendu que l'opposition officielle croit que le gouvernement a un rôle très important à jouer pour ce qui est d'aider à créer des emplois ;

attendu que la plupart des personnes qui ont participé au Sommet L'avenir du N.-B., à Moncton, ont convenu que le gouvernement est un partenaire essentiel dans le processus de développement économique ;

attendu que les politiques gouvernementales peuvent soit stimuler soit décourager la création d'emplois ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à montrer son engagement à l'égard du développement économique en établissant une cible concrète en matière de création d'emplois d'au moins 15 000 nouveaux emplois au Nouveau-Brunswick au cours des quatre prochaines années.

Motions portant dépôt de documents

Motion 1 — M. Doucet, appuyé par M. Collins, proposera, le jeudi 2 décembre 2010, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une liste des noms, des appellations d'emploi, des descriptions d'emploi et de la rémunération de toutes les personnes occupant un poste à contrat, à durée déterminée, à titre occasionnel, à temps partiel ou à temps plein recrutées par la province depuis le 12 octobre 2010, y compris toutes les parties de la fonction publique, les corporations de la Couronne, les conseils, les organismes et les commissions.

Motion 2 — M. Albert, appuyé par M. D. Landry, proposera, le jeudi 2 décembre 2010, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une liste des noms, des descriptions de poste, des appellations d'emploi et des ministères des personnes dont l'emploi a cessé, dont le poste occasionnel a pris fin ou dont le contrat n'a pas été renouvelé avec la province du Nouveau-Brunswick depuis le 12 octobre 2010.

Motion 6 — M. Collins, appuyé par M. Fraser, proposera, le jeudi 9 décembre 2010, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la liste des véhicules de fonction du parc du ministère des Transports qui ont été achetés ou loués pour ou par des ministres, des sous-ministres, des adjoints spéciaux ou des chefs de cabinet depuis le 12 octobre 2010, y compris, pour chaque véhicule, l'année, la marque, le modèle, le prix d'achat ou de location, le genre de carburant utilisé et le nom du ministre, du sous-ministre, de l'adjoint spécial ou du chef de cabinet.

Motion 7 — M. Doucet, appuyé par M. Albert, proposera, le jeudi 9 décembre 2010, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, échangés entre des ministères, des organismes et des personnes du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial à l'égard du pont portuaire de Saint John.

Motion 8 — M. Kenny, appuyé par M. Bertrand LeBlanc, proposera, le jeudi 9 décembre 2010, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, échangés entre le Cabinet du premier ministre, le bureau du ministre de l'Énergie et des ministères, organismes ou personnes du gouvernement provincial, d'une part, et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, Emera Inc. et Nalcor Energy, d'autre part, à propos du partenariat visant le projet hydroélectrique du bas Churchill, depuis le 12 octobre 2010.

Motion 12 — M. Arseneault, appuyé par M. Fraser, proposera, le jeudi 9 décembre 2010, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les factures des services de la GRC adressées à des municipalités du Nouveau-Brunswick et un relevé des paiements reçus des municipalités au titre des services de la GRC pour l'année financière 2009-2010, ainsi qu'une ventilation annuelle détaillée, depuis l'année du premier moins-perçu, des factures et des créances des municipalités ayant des arriérés.

Motion 13 — M. Arseneault, appuyé par M. Fraser, proposera, le jeudi 9 décembre 2010, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la documentation relative au nombre de particuliers qui produisent des déclarations de revenus et au nombre de corporations qui produisent des déclarations de revenus au Nouveau-Brunswick depuis l'année d'imposition 2003.

Motions réglées

Motion 3 — M. Kenny. Débat sur la motion le 2 décembre 2010 ; adoption de la motion amendée le 2 décembre 2010.

PÉTITIONS

1, L'hon. M^{me} Stultz — présentée le 26 novembre 2010.

Loredana Catalli Sonier, c.r.,
greffière de l'Assemblée législative